



56^{ième} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 3 – Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme

Intervention du Luxembourg

2 juillet 2024

Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Monsieur De Schutter,

Merci pour votre rapport édifiant. La proclamation de la Déclaration universelle a marqué un tournant où l'humanité a refusé la misère non plus par charité mais par soif de justice : la reconnaissance que tous les êtres humains naissent égaux en dignité et en droits aurait dû nous fixer sur une trajectoire irréversible vers le progrès social et de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

Depuis leur mise en place, les Nations Unies ont cherché un consensus sur la lutte contre la pauvreté, comme l'illustre la déclaration de l'Assemblée générale sur le droit au développement, les objectifs du Millénaire pour le développement et le Programme 2030 et à présent le Pacte pour l'Avenir.

La dernière réunion intersessions mandatée par la résolution sur l'Agenda 2030 et les droits humains a tiré trois conclusions : l'architecture financière internationale a besoin de réformes concrètes et urgentes ; il est tout aussi urgent de briser le joug de la dette qui étouffe presque la moitié de l'humanité ; finalement, il y a des solutions efficaces pour lutter contre la corruption et l'évasion fiscale afin de contribuer à la réalisation des objectifs pour le développement durable.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Comment dépasser les obstacles historiques qui nous empêchent de penser qu'un monde plus juste et équitable est possible ? Quelles sont les voix que nous devrions écouter davantage ?

Je vous remercie.

(245 mots – temps de parole 1min30s)